



Thise, le 2 novembre 2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME A HAUTEUR DU CHEMIN DU ROI ET A LA REFECTION PARTIELLE DES ENROBES DE LA RUE JEAN D'ABBANS

Pendant le mois de novembre 2022, des travaux seront réalisés rue Jean d'Abbans, entre la route de Marchaux et la rue des Tilleuls.

Dans un premier temps, entre le 7 et le 14 novembre, Grand Besançon Métropole va réaliser une plateforme à hauteur du chemin du Roi en vue de ralentir la vitesse des véhicules arrivant à Thise. Ces travaux se feront en journée mais nécessitent la mise en place de feux tricolores alternatifs car une voie sera coupée pendant la réalisation de travaux sur les bordures de trottoir. **La rue Jean d'Abbans sera interdite à la circulation à hauteur du chemin du Roi toute la journée du 14 novembre.**

Dans un second temps, le Conseil Départemental du Doubs va procéder à la réfection de la couche d'enrobé de la rue Jean d'Abbans entre la route de Marchaux et la rue des Tilleuls. Afin de faciliter la bonne circulation des véhicules en journée, les travaux seront réalisés de nuit. **La nuit du 28 au 29 et la nuit du 29 au 30, de 19h00 à 6h00.**

Les travaux réalisés par le Conseil Départemental occasionneront du bruit pendant deux nuits ; bruits des engins, klaxon de recul, etc.

Lors des deux nuits de réfection des enrobés, les personnes devant quitter leur domicile en véhicule avant 6h00 du matin devront prendre leur disposition pour que ceux-ci soient hors emprise du chantier et du quartier concerné, (rues Jean d'Abbans, Fronchot, Chênes, Frênes, Acacias, Mont, Coteau, Charmilles et le chemin du Roi). Il en sera de même pour les riverains rejoignant leur domicile le mardi 29 novembre après 19h00.

En ce qui concerne les habitants des rues des Genévriers et des Buis, ils pourront utiliser leurs véhicules quelle que soit l'heure, à condition de se diriger vers le bas de la rue des Buis en direction de la rue du Sourbier.

Les trottoirs seront utilisables pendant les travaux.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nota Bene : en cas de fortes pluies, les travaux de réfection des enrobés peuvent être reportés.

Patrick DEVILLERS
Adjoint à l'Urbanisme et Grands Travaux

